

## **Compte rendu du Conseil Municipal**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

**Présents** : Mmes BOUTTEAUX, PLOUCHART, PROCUREUR et TONDEUR, Mrs BISIAUX, CAVALLIE, DRUESNE, LAGNY, MICHAUX, PETIT et TRIPIANA

**Absent ayant donné procuration** : M TONDEUR donne procuration à M CAVALLIE  
M BLOMME, donne procuration à M DRUESNE  
M BRUYERE donne procuration à M MICHAUX

**Absent excusé** : M MARIEZ

**Secrétaire** : Mme PLOUCHART Marie-Andrée

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de votants : 14  
Date de convocation : 07/02/2023

La séance est ouverte à 19h00.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE**

Le compte rendu du Conseil municipal du 2 Décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 14

### **CREANCE IRRECOUVRABLE**

M le Maire fait part au conseil d'un courrier reçu de la DGFIP concernant une créance de cantine d'un montant de 45,60 € impayé de la part de Mme FOURRE Rachel qui demeurait au 45, route nationale et qui est parti en Belgique (vraisemblablement) sans laisser d'adresse. Les services des impôts ont tenté de nombreuses formes de recouvrement sans y parvenir. Il nous est demandé de passer cette somme dans le compte 6541 Créances admises en non-valeur, dans le budget primitif 2023.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 14

### **VENTE DE LA PARCELLE A 686**

M le Maire informe les membres du conseil qu'il a été contacté par la Société SFR pour l'implantation d'une antenne relais téléphonie pour les opérateurs SFR et BOUYGES sur la commune. Leur choix s'est arrêté sur la parcelle A 686 située au « prés à l'eau » au pont à vaches. SFR propose d'acheter 80m2 de ce terrain pour un montant de 32.000 €.

Abstention : 0                      Opposition : 2                      Pour : 12

### **AUTORISATION D'ENGAGER LIQUIDER MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2023 (ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code des collectivités :  
Article L 1612-1 modifié par ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009- art.3 (dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2023.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2022 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») : 334.281,12 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **83.570 €** maximum.

Répartis comme suit :

203	Frais d'études	10 000,00 €
2131	Bâtiments publics	30 000,00 €
2152	Installations de voirie	25 000,00 €
2184	Mobilier	10 000,00 €
2188	Autres	1 570,00 €
2158	Autres installations, matériel, outillage	7 000,00 €

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 14

### **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL » POUR LA SALLE POLYVALENTE**

M le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente se poursuit. Pour cela il nous est possible de déposer une demande de « fonds de soutien aux projets structurants à rayonnement intercommunal » auprès des services de la Communauté de Commune du Pays de Mormal. Le montant évalué des travaux s'élève à 874.384,00 € HT. Le montant maximum pouvant être attribué par la CCPM est de 100.000 € pour une commune de – de 1000 habitants.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 14

### **TARIF DU REPAS A LA CANTINE**

M Le Maire informe l'assemblée que la société API RESTAURATION, qui livre les repas de la cantine, nous a envoyé un courrier pour l'augmentation du prix du repas à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023. Le prix évolue de 3,22 € à 3,27€. La dernière augmentation a été supportée par la commune. Il est proposé cette fois-ci d'augmenter le prix du repas soit : 3,85€

Abstention : 0                      Opposition : 2                      Pour : 12

### **SERVICE COMMUN COMMANDE PUBLIQUE – CONVENTION COMMUNE/CCPM**

Dans le cadre de la mutualisation, le pays de Mormal a décidé de créer un service commun commande publique au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ses missions seront les suivantes :

- Expertise, assistance et conseil dans la gestion des contrats, de leur rédaction, leur suivi, de l'élaboration de contrats type,
- Assistance à la gestion éventuelle de contentieux,
- Mis en œuvre et suivi des groupements de commande.
- Afin de pouvoir bénéficier de ce service, la commune doit adhérer en signant une convention. Le Coût de l'adhésion au service commun commande publique s'élève à 0,15 € par habitant et un forfait à la demi-journée de 125€.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 14

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DISPOSITIF « AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS » ADVB RENOVATION SALLE POLYVALENTE**

Le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente nécessite la demande de subvention auprès du Département afin de couvrir les dépenses au maximum car les travaux sont estimés à 874.384,00 € HT. Nous pourrions obtenir un montant maximum de 300.000 €.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 14

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DISPOSITIF « AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS » ADVB ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de rénovation énergétique ont été réalisés à l'école maternelle en 2022. Cette année, va être privilégié l'école primaire afin d'y faire des travaux de rénovation énergétique ainsi que de sécurisation, à savoir : changement des menuiseries, pose d'un portail avec interphone, pose d'un enrobé sous le préau. Les travaux sont évalués à +/- 51.000 €. Nous pouvons déposer un dossier de demande de subvention ADVB auprès du département.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 14

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DU SYNDICAT D'ELECTRICITE D'AVESNES SUR HELPE POUR LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de rénovation énergétique ont été réalisés à l'école maternelle en 2022. Cette année, va être privilégié l'école primaire afin d'y faire des travaux de rénovation énergétique ainsi que de sécurisation, à savoir : changement des menuiseries, pose d'un portail avec interphone, pose d'un enrobé sous le préau. Les travaux sont évalués à +/- 51.000 €. Nous pouvons déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès du Syndicat d'électricité d'Avesnes sur Helpe.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 14

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DISPOSITIF « SOUTIEN AUX VOIRIES COMMUNALES »**

La rue du calvaire se dégrade fortement. Des devis ont été réalisés, le montant s'élève à +/- 45.000 € TTC. Le Département du Nord renouvelle son soutien aux voiries communales. Nous allons déposer un dossier de demande de subvention pour ce dispositif à hauteur de 50%.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 14

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DISPOSITIF « FONDS SPECIFIQUE POUR LE PACTE SAMBRE AVESNOIS THIERACHE »**

Le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente nécessite la demande de subvention auprès de la Région à travers le dispositif « Fons spécifique pour le PACTE Sambre Avesnois Thiérache » afin de couvrir les dépenses au maximum car les travaux sont estimés à 874.384,00 € HT.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 14

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE AUPRES DU DEPARTEMENT**

Afin de sécuriser l'entrée et la sortie des élèves de l'école maternelle rue de l'église, il est proposé de poser un ralentisseur assez long afin de faire ralentir les véhicules près de l'école. Pour cela nous avons la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département dispositif « Amendes de police ».

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 14

**LANCEMENT DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE**

Pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente nous avons besoin de recruter un cabinet d'architecte (de maîtrise d'œuvre) pour nous seconder dans ce dossier et suivre les travaux. Etant donné le montant des travaux, nous sommes dans l'obligation de lancer un marché public afin de pouvoir recruter cet architecte.

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 14

### **BAIL PARCELLES A73 ET A692 POUR M LACOMBLEZ**

M Frédéric LACOMBLEZ a fait une demande pour signer un bail pour les parcelles A73 et A692 sur la commune de Louvignies-Quesnoy à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023..

Abstention : 0                      Opposition : 0                      Pour : 14

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mise en place d'une antenne LORA dans le clocher de l'église afin de télécommander les armoires de l'éclairage public.
- IFSE : il est décidé d'augmenter cette indemnité pour les agents à hauteur de 5%
- Lutte contre le ruissellement : Pour la rue du pont neuf : faire un merlon de 150m de haies nous-même. Pour le bief de l'écaillon, les travaux sont pris en charge par la CCPM. Nous ne pouvons pas retirer la boue, c'est interdit.
- Sécurisation du village : **Hameau de Futoy** : déplacement des panneaux d'entrée et sortie du village afin de pouvoir réduire la vitesse. **Rue de l'école** : la mettre en sens unique en montant et créer un trottoir devant chez M Deloge. **Rue de l'église** : création d'un dos d'âne (ralentisseur) assez long près de l'école maternelle.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

### **SIGNATURES**

BISIAUX Ch.

BLOMME S.  
Procurateur M DRUESNE

BOUTTEAUX M.

BRUYERE J.M  
Procurateur M MICHAUX

CAVALLIE F.

DRUESNE H.

LAGNY G.

MARIEZ Ch.  
ABS

MICHAUX A.

PETIT O.

PLOUCHART M.A

PROCURATEUR M.

TONDEUR M.J

TONDEUR R.  
Procurateur M CAVALLIE

TRIPIANA E.